



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

20 FEV. 2012

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement
Unité Évaluation Environnementale

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Nos réf. : AELR SADTL 2011/116 / **117-158-12**
Vos réf. :
Affaire suivie par : **Isabelle Jory**
isabelle.jory@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 87 – Fax : 04 67 15 68 12
Courriel :
ee.sadtl.dreal-langrou@developpement-durable.gouv.fr

Madame le Préfet de l'Aude
Direction Départementale des Territoires et
de la Mer de l'Aude
A l'attention de Dominique Coste
105 boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE Cedex 9

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dossier de demande de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de
Fraïssé-Cabardès, situé lieu dit « Loup Pendu »

Par courrier reçu le 29 novembre 2011, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier de projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, situé au lieu-dit « Loup Pendu », sur la commune de Fraïssé-Cabardès déposé par SNC Parc Solaire de Loup Pendu.

Depuis le 30 janvier 2012, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la préfecture. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

Chef SUEDT		Adjoint	
COAD	1 : Information 2 : Suite à donner 3 : Suite à donner	UFIS	
CDT			
22 FEV. 2012			
CER			
CPE	A : Assurances à la réception B : Clauses de fin de P : Projets		

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Daniel FAUVRE

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02